



# Assemblée générale

Soixante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

### Compte rendu analytique de la 22<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 5 novembre 2014, à 15 heures

*Président :* M. Bhattarai ..... (Népal)

## Sommaire

Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-64049X (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

**Point 50 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (suite)** (A/69/13, A/69/345, A/69/349, A/69/351 et A/69/391)

1. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) déclare que son gouvernement est un fervent défenseur des droits inaliénables des Palestiniens, victimes de longue date de l'agression israélienne. Les Nations Unies ont un rôle important à jouer pour protéger ces droits, notamment le droit de retour et le droit à l'autodétermination. Cuba condamne fermement le récent massacre commis par Israël dans la bande de Gaza, qui a engendré des pertes massives en vies humaines, de nombreux blessés, des déplacements de population et des destructions, aggravant encore davantage une crise humanitaire déjà sérieuse. Il est également vivement préoccupé par la dégradation progressive de la situation à Jérusalem-Est, où les tensions actuelles ont été exacerbées par l'annonce faite par Israël de nouveaux projets d'expansion des colonies, ainsi que par la poursuite des démolitions de bâtiments et d'expropriations des terres palestiniennes. Le Gouvernement israélien continue d'agir en violation flagrante du droit international, restreignant la liberté de circulation des biens et des personnes, y compris du personnel et du matériel de l'UNRWA, et violant l'immunité du personnel et des locaux de l'Office; lors de sa récente agression militaire à Gaza, l'armée israélienne a directement visé à trois occasions des écoles de l'UNRWA. Israël doit mettre fin à son occupation illégale des territoires palestiniens, lever immédiatement et sans condition le blocus de Gaza et autoriser la libre circulation des biens, des personnes et de l'assistance humanitaire au-delà des frontières de Gaza.

2. Compte tenu du déficit budgétaire constant de l'Office, qui entrave sa capacité à mener des interventions d'urgence et d'autres programmes essentiels, le Gouvernement cubain prie instamment la communauté des donateurs d'honorer ses promesses de contributions à l'UNRWA. Il entend poursuivre son appui indéfectible au peuple palestinien dans son combat en faveur de l'exercice de son droit inaliénable à l'autodétermination et de la création de son propre État, souverain et indépendant, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

3. **M. Boukadoum** (Algérie) fait part de la consternation de sa délégation devant la détérioration constante de la situation humanitaire et économique à Gaza, consécutive à l'agression militaire israélienne de juillet et août 2014. Il se félicite par conséquent de la promesse de contributions à hauteur de 5,4 milliards de dollars faite lors de la Conférence du Caire pour la Palestine « Reconstruire Gaza », et espère que les fonds seront rapidement déboursés. Pour sa part, le Gouvernement algérien vient d'accorder une nouvelle aide de 25 millions de dollars, qui viendront compléter les 50 millions de dollars d'aide globale déjà versés aux Palestiniens depuis les attaques israéliennes, en plus des vivres et équipements médicaux acheminés fin octobre 2014 au titre de l'aide humanitaire et évalués à près de 10 millions de dollars. Par ailleurs, des convois d'aide humanitaire pour un montant évalué à 12 millions de dollars ont été envoyés par des associations caritatives algériennes. Le Gouvernement algérien soutient pleinement le Gouvernement palestinien de consensus national, qui conduit le plan de reconstruction en coordination avec les Nations Unies, et appelle à l'ouverture immédiate et inconditionnelle des points de passage pour permettre la libre circulation de l'aide humanitaire, des biens commerciaux et des personnes depuis et vers Gaza.

4. Après plusieurs années de difficultés financières, l'Office a aujourd'hui un besoin urgent et pressant de ressources financières complémentaires, sans lesquelles de nombreux Palestiniens seront privés des services éducatifs et de santé de base. Le Gouvernement algérien, donateur constant et fiable de l'UNRWA, invite instamment tous les bailleurs de fonds actuels et potentiels à contribuer autant et aussi régulièrement que possible. Une base de donateurs élargie garantirait la stabilité de l'organisation, lui permettrait de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine et de contribuer à la stabilité dans la région, dans l'attente d'un accord politique.

5. Il est impossible de régler à long terme la situation humanitaire et des réfugiés à laquelle doivent faire face le peuple de Palestine et les États arabes voisins sans avoir solutionné au préalable les questions politiques dans la région. À cet égard, le Gouvernement algérien condamne fermement les activités illégales de peuplement menées en permanence et de plus en plus intensément par Israël, ainsi que les récentes annonces de construction de logements à Jérusalem-Est occupé. Il appelle Israël à

lever le blocus illégal et à faciliter la libre circulation du personnel de l'UNRWA. La délégation algérienne reste préoccupée par les violations par Israël de ses obligations au titre du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, notamment la destruction des installations de l'UNRWA, les nombreuses restrictions imposées à la liberté de circulation du personnel et du matériel de l'Office et le ciblage de ses bâtiments et écoles lors de l'agression militaire d'août 2014. Elle appelle le Gouvernement israélien, en sa qualité de puissance occupante, à respecter pleinement les dispositions de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, ainsi que celles de la Charte des Nations Unies et de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

6. Le représentant algérien invite la communauté internationale à redoubler d'efforts pour régler l'actuelle crise humanitaire dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et à s'efforcer de parvenir à un règlement de la question palestinienne garantissant la fin de l'occupation israélienne et l'indépendance d'un État de Palestine souverain et viable, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi qu'à une solution juste au problème des réfugiés de Palestine, conformément aux principes du droit international et des résolutions pertinentes des Nations Unies.

7. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) insiste sur la nécessité pour la communauté internationale d'apporter le soutien financier indispensable à l'UNRWA, compte tenu de la situation tragique qui prévaut en Palestine et notamment à Gaza. Les promesses de dons faites lors de la Conférence internationale du Caire pour la Palestine « Reconstruire Gaza » doivent être honorées. Son gouvernement a promis 1 million de dollars d'aide humanitaire à Gaza et transférera ces fonds sous peu à l'UNRWA. Par ailleurs, par l'intermédiaire du fonds de l'IBAS (Inde, Brésil, Afrique du Sud), et en coopération avec les autorités palestiniennes et d'autres organisations internationales, il soutient des projets à Ramallah, Gaza et Naplouse. L'IBAS a démarré, dans cette dernière ville, la construction d'un centre pour adultes handicapés et soutient, à Gaza, la réhabilitation de l'hôpital Al-Qods ainsi que la reconstruction du centre médical Atta Habib, deux bâtiments gravement endommagés lors de la dernière offensive israélienne.

8. L'Afrique du Sud se félicite de la création du mécanisme de reconstruction de Gaza, supervisé par les Nations Unies, et de l'annonce par le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient de l'autorisation accordée par Israël pour l'acheminement à Gaza du matériel nécessaire pour la reconstruction. Cependant, elle a également noté que, selon le Directeur des opérations de l'UNRWA à Gaza, les dommages causés par le conflit dépassent les estimations initiales et que près de 400 camions seront quotidiennement nécessaires pour acheminer le matériel. L'unique moyen d'améliorer la vie des Palestiniens ordinaires et de parvenir à une stabilité durable en Palestine et en Israël consiste à briser le cercle vicieux de la guerre et de la reconstruction. La seule issue viable au conflit israélo-palestinien est le règlement négocié d'une solution à deux États au sein des frontières reconnues au plan international, sur la base de celles qui prévalaient le 4 juin 1967.

9. Il est urgent de lever le blocus de Gaza pour revitaliser son économie dévastée, essentiellement commerciale et lourdement dépendante de l'aide. La délégation de l'Afrique du Sud est particulièrement préoccupée par les effets du blocus côtier sur l'industrie de la pêche, un secteur ouvrant des perspectives de création d'emplois et de croissance économique. Elle est consternée par le grand nombre de Palestiniens réfugiés en Syrie qui ont besoin de l'aide de l'UNRWA; elle s'inquiète également de leur effectif croissant au Liban et en Jordanie, qui exerce une pression socioéconomique sur la capacité des deux pays à fournir les services de base à leurs citoyens. La délégation sud-africaine en appelle à la communauté internationale pour qu'elle partage le fardeau des pays accueillant des personnes déplacées et des réfugiés de Palestine.

10. **M. Pressman** (États-Unis d'Amérique) rappelle que son gouvernement reste le principal bailleur de fonds bilatéral de l'UNRWA, avec plus de 398 millions de dollars fournis durant l'année fiscale 2014, dont plus de 135 millions pour le Fonds général, près de 102 millions de dollars en réponse à la crise régionale en Syrie, 75 millions de dollars au titre de l'appel d'urgence pour la Cisjordanie et Gaza, 74 millions de dollars au titre de l'Appel éclair pour Gaza et plus de 12 millions de dollars pour soutenir divers actions d'assistance critique au bénéfice de réfugiés palestiniens à Gaza, au Liban et en Syrie. Sa délégation

appelle tous les États Membres à envisager l'octroi de financements supplémentaires, notamment au Fonds général.

11. Les États-Unis sont extrêmement préoccupés par l'impossibilité faite à l'Office d'accéder à 5 des 12 camps de réfugiés palestiniens en Syrie en raison du conflit actuel dans leurs zones d'implantation. Le régime syrien continue de faire obstacle à l'aide humanitaire régulière destinée au camp de Yarmouk, engendrant ainsi la famine; il doit immédiatement accorder à l'UNRWA un accès sans entrave afin de lui permettre d'apporter une assistance vitale aux réfugiés de Palestine pris au piège en Syrie. Le Gouvernement américain reste également très préoccupé par la dissimulation inadmissible d'armes dans des écoles vides des Nations Unies et d'autres allégations de violations du caractère civil et humanitaire des installations de l'ONU par des militants à Gaza. Il condamne fermement le bombardement d'écoles de l'UNRWA et de bâtiments abritant des civils fuyant le conflit; le Gouvernement américain, inquiet du non-respect de la neutralité de ces installations et de la sécurité du personnel des Nations Unies, a demandé aux autorités israéliennes d'enquêter de manière diligente et approfondie sur ces incidents.

12. Tout au long du conflit, les États-Unis ont appelé l'ensemble des parties à prendre toutes les précautions possibles pour éviter les victimes civiles et respecter le droit international humanitaire ainsi que les installations de l'ONU à Gaza. Le Gouvernement américain salue les efforts déployés par les Nations Unies, notamment le renforcement des capacités et l'amélioration des procédures, afin de mieux protéger contre de tels abus l'UNRWA, les autres organismes des Nations Unies et les civils dont ils s'occupent. En dépit de ces difficultés, l'UNRWA a démontré son engagement en faveur de la promotion des valeurs de paix et de tolérance, de la lutte contre toutes les formes de violence et de la défense des droits de l'homme des réfugiés palestiniens.

13. **M<sup>me</sup> Daher** (Liban) indique que 2014 a été une année particulièrement difficile pour la population palestinienne à Gaza et l'UNRWA, avec plus de 50 jours d'agression militaire israélienne. Il est de la plus grande importance d'assurer la stabilité financière de l'Office. Sa délégation s'inquiète du déficit persistant de l'UNRWA, en dépit de plusieurs appels éclairés, et invite les donateurs à honorer leurs promesses et à accroître leurs contributions à l'Office. Le Liban se

félicite des engagements financiers généreux souscrits lors de la Conférence internationale du Caire pour la Palestine « Reconstruire Gaza ».

14. L'UNRWA est confronté à une campagne de diffamation injustifiée menée par les responsables de la tragédie palestinienne. Année après année, il est reproché à l'Office d'être inefficace et de tenir les réfugiés dans un état de dépendance, alors que c'est Israël qui aggrave la situation financière de l'Office en imposant des taxes de transit sur les cargaisons et en entravant les déplacements du personnel et des biens, en violation de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Israël continue par ailleurs d'imposer un blocus illégal de la bande de Gaza et, plus important, occupe le territoire de la Palestine, sapant les efforts déployés pour relancer le processus de paix et retardant l'indépendance de l'État de Palestine.

15. Face aux nombreux défis posés au Liban, le Gouvernement libanais reste déterminé à améliorer la vie des réfugiés de Palestine au cours de leur séjour temporaire dans les 12 camps implantés sur son territoire. Il exprime sa gratitude aux donateurs qui ont aidé aux diverses phases de reconstruction du camp de Nahr el-Bared et au Royaume d'Arabie saoudite pour sa généreuse contribution à cet effet. Il réitère son appel à honorer toutes les promesses de financement afin de combler le déficit de 140 millions de dollars et permettre au camp de fonctionner à sa pleine capacité.

16. Le Comité de dialogue libano-palestinien s'efforce d'assurer une meilleure protection des droits des réfugiés de Palestine, notamment par l'adoption, en août 2010, d'une loi régissant l'accès des travailleurs palestiniens au marché de l'emploi libanais et la publication d'un guide sur les droits et les obligations des travailleurs palestiniens. Le Gouvernement libanais a publié, le 29 mai 2014, un décret permettant aux étudiants palestiniens diplômés du centre de formation de l'UNRWA de Siblin de poursuivre leurs études techniques et universitaires. L'UNRWA et le Ministère libanais de la santé ont organisée conjointement, en mars et octobre 2014, une campagne destinée à fournir des vaccins contre la rougeole, la tuberculose et la poliomyélite aux Palestiniens de 9 mois à 30 ans, dans 27 dispensaires de l'UNRWA dans tout le Liban. Tous ces efforts permettront d'améliorer les conditions de vie des réfugiés durant leur séjour temporaire au Liban, dans l'attente de l'exercice de leur droit de retour dans leur patrie.

17. Depuis le début du conflit syrien, le Liban a accueilli plus de 1 200 000 réfugiés de Syrie, dont 52 000 de Palestine. Il est désormais crucial de soutenir l'UNRWA, ces réfugiés et les communautés qui les accueillent. Bien que ses capacités d'accueil soient dépassées et proches du point de rupture, il se déclare prêt à poursuivre sa collaboration étroite avec la communauté internationale tout en mettant en œuvre sa nouvelle politique concernant les réfugiés de Syrie.

18. Il est de la responsabilité de la communauté internationale de mettre fin à l'occupation israélienne, de célébrer l'indépendance de l'État de Palestine et de permettre aux réfugiés palestiniens d'exercer leur droit de retour dans leur patrie.

19. **M. Pedersen** (Norvège) souligne les destructions et souffrances considérables engendrées par la guerre à Gaza; les bombardements intenses auront des conséquences traumatisantes à long terme. La crise actuelle en Syrie a pris des dimensions catastrophiques qui ont un impact sur l'ensemble de la région. Le Gouvernement norvégien, extrêmement préoccupé par les victimes dans les rangs des réfugiés de Palestine en Syrie et à Gaza et les épreuves endurées, lance un appel pour que l'aide humanitaire et les activités de développement humain de l'Office puissent être déployées sans entrave dans toutes ses zones d'activité.

20. L'UNRWA a joué un rôle essentiel dans la préparation de la Conférence internationale du Caire pour la Palestine « Reconstruire Gaza ». Pendant des mois, l'Office a intensifié ses activités en vue de fournir des vivres, de l'eau, des abris et des services d'assainissement à des dizaines de milliers de personnes déplacées. Il faut acheminer du matériel et de redynamiser la vie économique à Gaza et en Cisjordanie afin que la population puisse travailler. À cette fin, Israël doit lever le blocus. Gaza et la Cisjordanie doivent être regroupés au sein d'une économie unique dont les participants pourraient commercer librement au sein de la Palestine et avec le monde extérieur. Par ailleurs, il faut qu'il y ait une autorité unique responsable de tout le Territoire palestinien, qui soit favorable à un cessez-le-feu durable et capable de mettre en place un cadre politique solide et assurer la sécurité des civils.

21. L'UNRWA subit des pressions financières et politiques. La population des réfugiés est en augmentation constante et l'Office est confronté à un déficit d'environ 56 millions de dollars fin 2014. Ses

difficultés financières appellent à des changements dans le financement de l'Office, ses opérations et les partenariats avec les pays hôtes et d'autres organismes des Nations Unies. La Norvège apprécie grandement le soutien des pays hôtes aux interventions de l'Office sur le terrain et la fourniture des services de base dans les camps et en dehors. La communauté internationale, et notamment les donateurs traditionnels et nouveaux, doivent continuer d'assurer un financement suffisant à l'UNRWA. Cependant, le poids financier doit être partagé, notamment entre les membres de la Commission consultative; le déficit financier croissant de l'Office ne peut pas être comblé uniquement par une poignée de grands bailleurs de fonds.

22. Pour continuer d'assurer des services à la population des réfugiés, l'UNRWA est tenu sans cesse de s'adapter à une réalité changeante dans la région. La priorité doit être accordée aux groupes de réfugiés les plus vulnérables. La Norvège apprécie les efforts permanents d'amélioration du fonctionnement de l'Office et appelle à leur poursuite dans le cadre de la prochaine stratégie à moyen terme. Elle se félicite de la planification financière alignée sur les ressources disponibles ainsi que de l'engagement de l'Office en faveur d'une amélioration des procédures financières, notamment une plus grande transparence budgétaire. Les partenariats avec les gouvernements des pays hôtes sont précieux pour assurer l'approvisionnement en électricité et en eau des camps de réfugiés. Il est important par ailleurs de renforcer la coopération avec d'autres organismes des Nations Unies. La responsabilité de l'utilisation aussi rentable que possible des contributions collectives incombe en partie aux donateurs; la transparence et la responsabilisation permettront aux parties prenantes d'avoir voix au chapitre concernant les priorités de l'Office et de clarifier l'utilisation des ressources.

23. **M<sup>me</sup> Alzaabi** (Émirats arabes unis) déplore l'ampleur sans cesse croissante de la crise humanitaire qu'endurent des milliers de réfugiés de Palestine, et reconnaît le rôle essentiel joué par l'UNRWA en cherchant à atténuer leurs souffrances. Le déficit budgétaire de l'Office est extrêmement préoccupant, notamment au vu des besoins d'assistance humanitaire de plus en plus pressants en raison des récents événements dans la région, sans parler de la destruction d'écoles, d'hôpitaux et autres installations de l'UNRWA. Sa délégation insiste sur la nécessité de mettre en place un mécanisme de financement durable

et efficace pour permettre à l'Office de répondre à la demande grandissante de l'ensemble de ses services.

24. Le Gouvernement émirien condamne vigoureusement le bombardement délibéré des camps de réfugiés et des installations de l'UNRWA par les forces israélienne à Gaza, ainsi que par le régime syrien en République arabe syrienne. Des enquêtes doivent être menées immédiatement afin de garantir que les auteurs de ces attaques répondront de leurs actes. La communauté internationale doit faire pression pour que le blocus humanitaire imposé au camp de Yarmouk en Syrie soit levé. Elle doit par ailleurs contraindre Israël à mettre un terme au blocus de la bande de Gaza et à cesser de faire obstacle aux efforts de reconstruction de l'Office.

25. Les Émirats arabes unis ne ménagent pas leurs efforts pour apporter une assistance et des secours d'urgence aux réfugiés palestiniens, que ce soit en coopération avec l'UNRWA ou par d'autres voies. Le pays s'est engagé à verser 200 millions de dollars lors de la Conférence internationale du Caire pour la Palestine « Reconstruire Gaza », il a accueilli une conférence régionale sur la protection des enfants réfugiés du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et coopéré avec l'UNRWA pour le lancement d'un programme d'éducation destiné à aider les enfants de Gaza à faire face aux conséquences psychologiques de la guerre. Le Gouvernement émirien souligne la nécessité de trouver une solution globale et juste à la question palestinienne, d'offrir aux civils palestiniens une protection internationale et de permettre aux réfugiés de Palestine d'exercer leur droit légitime de retourner dans leurs foyers et de recevoir une compensation équitable pour les épreuves qu'ils ont enduré depuis si longtemps.

26. **M. Sharoni** (Israël) déclare qu'il apparaît clairement que certains États sont si occupés à accuser Israël qu'ils n'ont pas le temps de s'intéresser au véritable problème, en l'occurrence la politisation de la question des réfugiés. Israël soutient la mission humanitaire de l'UNRWA et respecte les engagements de l'échange de lettres de l'accord Comay-Michelmores de 1967. Israël reconnaît la contribution importante de l'Office au bien-être des réfugiés palestiniens et de leurs descendants. Cependant, il est fermement opposé au programme politique de l'Office. Alors que tous les autres réfugiés du monde relèvent du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les Palestiniens tombent sous la compétence de

l'UNRWA; là où le HCR prône l'indépendance, l'UNRWA encourage la dépendance à vie. Dans le contexte de l'UNRWA, les Palestiniens peuvent continuer à se targuer d'être des réfugiés bien longtemps après avoir acquis une nationalité et trouvé un logement permanent. Le mandat initial de l'Office incluait la réinstallation des réfugiés, mais cette fonction importante lui a été retirée en 1965. On pourrait s'attendre à ce qu'une population de réfugiés diminue avec le temps; mais comme l'UNRWA permet le transfert du statut de réfugiés aux enfants et petits enfants, le nombre de réfugiés palestiniens n'a fait que croître, passant d'un effectif de quelques centaines de milliers en 1948 à plus de cinq millions à ce jour. Actuellement, beaucoup de bénéficiaires de l'Office ne vivent pas dans des camps de réfugiés, bien qu'ils soient toujours considérés comme tels, ce qui les empêche de s'intégrer pleinement dans leurs lieux de résidence. Par ailleurs, le système d'éducation de l'Office perpétue délibérément une mentalité de réfugié chez les jeunes Palestiniens, leur enseignant dès le plus jeune âge que la seule solution possible consiste à réclamer le retour.

27. Bien que la région du Moyen-Orient soit « saturée de pétrodollars », ces fonds semblent mystérieusement s'assécher lorsqu'il s'agit d'aider les Palestiniens ou de financer des activités de l'UNRWA. Certains États arabes estiment que la création de l'UNRWA les a dégagés de toute responsabilité de venir en aide aux Palestiniens et ont adopté des lois discriminatoires empêchant les réfugiés palestiniens d'exercer certaines professions. Bon nombre des États qui ont utilisé le présent débat pour critiquer Israël n'ont pas fait grand-chose pour soutenir l'UNRWA ou les réfugiés palestiniens: la plus grande part du financement de base de l'Office vient des pays occidentaux. Par ailleurs, les ressources promises pour l'assistance humanitaire sont employées à des fins politiques. À titre d'exemple, le porte-parole de l'UNRWA à Gaza a eu tôt fait de diaboliser Israël, mais a ignoré le véritable coupable des souffrances des Palestiniens; il n'a pas eu la moindre parole condamnant le Hamas pour le stockage de roquettes dans des écoles de l'Office et leur tir à proximité de ces établissements.

28. Au courant de l'été, Israël a une nouvelle fois été la cible d'attaques terroristes incessantes de la part du Hamas; durant 50 jours, ce dernier a tiré sans discernement des roquettes sur des habitations et des

ville israélienne et envoyé des terroristes lourdement armés par des tunnels souterrains dans les communautés israéliennes. Aucun pays au monde n'aurait toléré une telle agression, et il ne faut pas demander à Israël d'être l'exception. Face à ces menaces constantes, Israël a lancé une opération d'autodéfense, au cours de laquelle il s'est engagé à respecter le droit international et a fait tout ce qui était en son pouvoir pour éviter de blesser des civils innocents. Israël ne vise que des cibles terroristes et déplore les victimes civiles. À l'inverse, le Hamas ne s'est fixé aucune ligne rouge à ne pas franchir et a exploité le souci de la communauté internationale de préserver les vies humaines en se cachant dans des maisons, des écoles, des mosquées palestiniennes et en utilisant le sous-sol d'un hôpital de Gaza comme quartier général. Israël et la communauté internationale attendent de l'UNRWA qu'il enquête de manière transparente sur les caches d'armes dans ses écoles et publie les conclusions de ses investigations. Pour sa part, Israël n'a pas peur d'assumer ses responsabilités. Le pays a mis en place un mécanisme d'enquête sur les incidents exceptionnels, conformément au droit international. Certains de ces incidents se sont traduits par des victimes civiles et la destruction d'infrastructures civiles ou des Nations Unies. En tant que démocratie, Israël défend et respecte l'État de droit et compte sur la communauté internationale pour le soutenir dans ses efforts.

29. La délégation israélienne a noté la promesse du Commissaire général de fournir à la Commission un état détaillé des victimes, blessés et dommages physiques et matériels subis par les réfugiés palestiniens en Syrie. Elle a également pris note de l'explication du Commissaire général selon laquelle l'attention disproportionnée accordée aux 50 jours de conflit à Gaza dans sa présentation, comparativement aux trois ans et demi de la guerre en Syrie, était attribuable à la concomitance du conflit et du début de son mandat. C'est pourquoi Israël espère, pour 2015, une présentation plus équilibrée, reflétant de manière plus correcte la situation sur le terrain. Le moment est venu d'élaborer des solutions permanentes, plutôt qu'une autre série de résolutions partiales et la perpétuation du principe de deux poids, deux mesures. Il est également temps d'apporter des modifications au mandat politisé de l'Office afin de garantir que les populations priment sur la politique.

30. **M. Zehnder** (Suisse) déclare qu'un des accomplissements majeurs de l'Office pendant l'année écoulée est le développement d'une nouvelle stratégie à moyen terme pour 2016-2021. La stratégie reflétera les vulnérabilités croissantes des réfugiés de Palestine, qui résultent à la fois de la continuation de l'occupation du territoire palestinien, du blocus de la bande de Gaza et des récents conflits armés en Syrie et à Gaza. Elle mettra aussi l'accent sur les droits des réfugiés de Palestine et sur les responsabilités des divers acteurs concernés pour les protéger dans cet environnement. Les nouveaux déplacements forcés induits par ces situations, y compris le risque de transfert forcé des communautés bédouines en Cisjordanie, sont une source particulière de préoccupation. Dans ces circonstances, la Suisse soutient les efforts entrepris par l'Office pour rendre ses activités de protection plus efficaces et systématiques. Toutefois l'Office seul ne peut répondre à tous les besoins de protection des réfugiés de Palestine. Seule une solution juste, globale et négociée à la question des réfugiés de Palestine pourra apporter une réponse durable aux besoins de cette population. Le succès de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie exigera un soutien de tous les acteurs pertinents. La Suisse félicite l'Office pour le processus consultatif accompagnant la préparation de la nouvelle stratégie, qui contribuera à mobiliser un large soutien. Par ailleurs, la Suisse salue l'engagement pris par l'Office de développer un sens renforcé d'appropriation et de participation des réfugiés de Palestine et du personnel de l'Office aux décisions affectant l'institution. Non moins important, le succès de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie exigera aussi une stratégie de mobilisation des ressources solide visant à garantir des financements adéquats.

31. La Suisse est extrêmement préoccupée par le déficit persistant de l'Office et son impact potentiel à long terme. Elle relève que les mesures d'austérité prises récemment ont affecté les réserves de l'institution, limitant ainsi sa capacité de réponse à d'éventuelles urgences imprévues. La Suisse encourage vivement les autres donateurs à allouer leurs contributions de préférence au Fonds général et à financer les appels d'urgence. Le Gouvernement helvétique a augmenté sa contribution biannuelle au Fonds général en 2014-2015. Une contribution additionnelle à l'appel pour la crise syrienne est actuellement en discussion. Concernant Gaza, la Suisse encourage les donateurs à déboursier rapidement les

fonds promis lors de la Conférence du Caire, avant que l'hiver ne s'abatte sur la population épuisée. À plus long terme, la Suisse poursuivra son soutien aux efforts de l'Office pour développer une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources encore plus ambitieuse. De plus, nous encourageons le Commissaire général à poursuivre son engagement afin d'améliorer davantage la planification interne et la gestion financière de l'Office.

32. **M. Ben Sliman** (Tunisie) félicite l'UNRWA, au nom de son pays, pour son travail exemplaire mené dans des conditions extrêmement difficiles. Les destructions et dévastations provoquées par la récente attaque israélienne contre Gaza sont d'une ampleur effroyable. Cette situation fait peser un poids supplémentaire sur l'Office et nécessite un soutien renforcé à l'UNRWA par le biais d'un élargissement de sa base de donateurs. Elle impose par ailleurs le déboursement des fonds promis afin que la véritable reconstruction puisse démarrer. La Tunisie a de tout temps appelé à la levée du blocus, une condition essentielle pour permettre le libre accès de l'aide humanitaire, répondre aux besoins urgents de la population palestinienne et reconstruire Gaza.

33. En Cisjordanie et à Gaza, le peuple palestinien est soumis à de sévères restrictions imposées par Israël et a besoin de l'attention et du soutien de la communauté internationale. La Tunisie est très préoccupée par les souffrances endurées par les réfugiés palestiniens dans les camps de réfugiés en Syrie, une situation qui fait peser un poids supplémentaire sur l'UNRWA. Le déficit financier de l'Office reste un problème majeur : il impacte négativement le niveau actuel des services dispensés et sape ses efforts pour répondre aux besoins critiques du peuple palestinien.

34. La Tunisie réaffirme son soutien plein et entier à la création d'un État indépendant, souverain, viable et d'un seul tenant sur le territoire occupé depuis 1967 autrement dit, à l'avènement d'une entité politique unie comprenant la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et la bande de Gaza. Elle appuie les demandes des dirigeants palestiniens concernant l'adoption d'un calendrier pour la fin de l'occupation israélienne et le règlement de toutes les questions relatives au statut final, notamment de Jérusalem-Est.

35. **M. Momen** (Bangladesh) déclare que l'absence de toute solution pacifique au conflit israélo-

palestinien contribue à un fort sentiment de dépossession et d'injustice dans les rangs des réfugiés de Palestine, alimentant des tensions exacerbées par l'occupation du territoire palestinien et les conflits armés récurrents. Les dissensions intra-palestiniennes aggravent encore la volatilité du climat politique, créant pour l'UNRWA des conditions difficiles sur le plan opérationnel. Au cours du conflit Israël-Gaza de 2014, le pilonnage des installations de l'UNRWA utilisées comme abri par des Palestiniens fuyant leurs maisons, qui a fait au moins 46 victimes civiles et 11 victimes dans les rangs du personnel de l'UNRWA, constitue un outrage aux valeurs morales et un crime de guerre de la part de la Puissance occupante. Le droit à l'autodéfense évoqué par la Charte des Nations Unies ne permet pas une telle sauvagerie. Rien ne peut justifier le massacre et la mutilation d'enfants, de femmes et d'hommes, et la destruction gratuite d'abris d'urgence, de maisons, d'écoles et d'infrastructures civiles, provoquant un désastre humanitaire, la terreur et le traumatisme de l'ensemble de la population. Sa délégation reste extrêmement préoccupée par la sécurité du personnel de l'UNRWA et prend note des efforts déployés par l'Office et les gouvernements hôtes pour prévenir les menaces et les attaques envers ce personnel.

36. Compte tenu de la volatilité de la situation au Moyen-Orient, les communautés de réfugiés de Palestine sont de plus en plus vulnérables et ont besoin d'une attention grandissante de la part de la communauté internationale. Le Gouvernement bangladais appelle l'ensemble des parties à prendre toutes les mesures requises pour protéger les réfugiés de Palestine, garantir l'accès sans entrave de l'Office et la fourniture des biens essentiels. Le Bangladesh invite la communauté internationale à allouer des contributions généreuses, notamment pour les programmes d'assistance d'urgence et de relèvement en faveur des réfugiés.

37. **M. Takahashi** (Japon) déclare que sa délégation constate avec inquiétude la détérioration de la situation humanitaire des réfugiés palestiniens à la suite de la récente crise à Gaza. Elle réaffirme que la sécurité et la sûreté des travailleurs humanitaires sont essentielles et qu'elles doivent être pleinement respectées. Le Japon a soutenu l'UNRWA depuis 1953, avant même son adhésion aux Nations Unies. Son gouvernement a doublé sa contribution financière à l'Office sur les

quatre dernières années, pour atteindre 31 millions de dollars.

38. À la lumière de la récente crise à Gaza, le Japon a annoncé le versement à l'UNRWA d'une aide d'urgence de 4,5 millions de dollars, destinée à l'achat de vivres et de fournitures médicales et d'urgence. Par ailleurs, le pays est en contact avec l'Office en vue de l'octroi d'une aide alimentaire supplémentaire d'un montant de 6,3 millions de dollars. Sur le terrain, de nombreux membres japonais du personnel, dont le Directeur du programme de santé de l'UNRWA, travaillent d'arrache-pied pour apporter l'assistance si nécessaire aux réfugiés.

39. Le Gouvernement japonais souligne que la paix et la stabilité au Moyen-Orient sont les clefs de l'amélioration de la situation humanitaire des réfugiés de Palestine. À cette fin, il s'est engagé à apporter plus de 20 millions de dollars lors de la Conférence internationale du Caire en octobre 2014, dans le cadre des 200 millions de dollars promis lors de la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine organisée en mars 2014. Le Japon met également en œuvre l'initiative « Corridors de paix et de prospérité » afin de mobiliser l'investissement privé en soutien du développement économique durable des réfugiés palestiniens. Il s'efforce par ailleurs, avec les pays asiatiques de la conférence susmentionnée, de faciliter le développement de la Palestine et de procéder à un partage d'expériences dans ce domaine.

40. La mise en œuvre des engagements pris au titre de l'aide internationale suppose un meilleur accès humanitaire sur le terrain. Le Japon se félicite du récent accord tripartite conclu entre Israël, la Palestine et les Nations Unies afin de permettre l'acheminement à Gaza de matériels de reconstruction, mais estime qu'il faut faire davantage. Il appelle toutes les parties concernées à assurer la sécurité des travailleurs humanitaires sur le terrain et à faciliter l'accès de l'aide humanitaire pour les réfugiés palestiniens dans le besoin.

41. **M. Nkoloji** (Botswana), saluant les efforts de l'UNRWA pour apporter une aide humanitaire à plus de cinq millions de réfugiés de Palestine dans les territoires occupés en dépit des problèmes financiers et du manque de ressource, fait part de la consternation de sa délégation face aux incessantes violences perpétrées à l'égard de civils innocents et à la

détérioration de la situation humanitaire. Depuis le récent conflit à Gaza, les responsabilités de l'UNRWA ne se limitent plus à l'apport d'une aide humanitaire, mais incluent désormais la reconstruction de Gaza, afin de rendre leur dignité aux innocents dont les maisons ont été détruites.

42. La délégation botswanaise reste convaincue que la solution des deux États, Israël et la Palestine, coexistant côte à côte comme deux États souverains, est le seul scénario possible et que le règlement de cette question déjà ancienne passe nécessairement par un dialogue afin de garantir le droit du peuple palestinien à l'autodétermination. À cet effet, le Botswana soutient pleinement l'intensification des efforts diplomatiques internationaux visant à créer un climat propice à l'établissement d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient.

43. **M<sup>me</sup> King** (Australie) salue l'action de l'UNRWA, qui continue de dispenser des services dans les circonstances les plus difficiles, notamment en Syrie et durant le conflit de Gaza en juillet-août 2014. Sa délégation se félicite de la Réponse stratégique aux hostilités à Gaza en 2014 et de l'engagement de l'Office pour assurer une coordination étroite avec le Gouvernement palestinien de consensus national et les organismes des Nations Unies et de la société civile en réaction au conflit. Évoquant l'annonce par le Secrétaire général de l'ouverture d'une enquête sur les événements de Gaza, notamment le stockage d'armes dans des écoles de l'UNRWA, elle précise que sa délégation espère des investigations complètes et transparentes et l'introduction de mesures destinées à prévenir toute violation future de la neutralité de l'Office.

44. Soutien de longue date de l'UNRWA, l'Australie ira au-delà de son engagement actuel, chiffré à 90 millions de dollars pour la période 2011-2016, qui constitue un flux de financement prévisible destiné à aider l'Office à renforcer l'efficacité de la planification et la dispense de ses services. En réponse à l'appel éclair de l'UNRWA pour Gaza, le Gouvernement australien a fourni 10 millions de dollars supplémentaires en août 2014 et versé sans délai ses 20 millions de dollars de contribution annuelle. L'Australie reconnaît la qualité des programmes d'éducation et de santé de base de l'Office et sa capacité à répondre aux situations d'urgence face à des défis considérables, notamment l'augmentation de la population de réfugiés, la stagnation des budgets

globaux d'aide et la hausse de son déficit. La délégation australienne juge encourageants les progrès réalisés par l'Office sur la voie d'une stratégie à moyen terme mesurable et salue l'engagement du Commissaire général pour mener à bien l'indispensable réforme de la gestion.

45. Seule une solution politique permettra d'assurer un avenir viable aux réfugiés palestiniens, ouvrant la voie à un développement économique durable. Le Gouvernement australien reste attaché à la solution des deux États, Israël et un État palestinien, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, dans des frontières reconnues au plan international. Toutes les parties devraient reprendre les discussions au plus tôt car un règlement négocié est le seul moyen de parvenir à la création du futur État palestinien.

46. **M<sup>me</sup> Ismail** (Brunéi Darussalam) fait part du soutien ferme de son gouvernement à l'action de l'UNRWA et de sa décision de poursuivre sa contribution au mieux de ses possibilités. L'action humanitaire déterminante menée par l'Office dans de nombreux domaines est sans cesse entravée par le conflit entre Israël et la Palestine, notamment par le récent bombardement de sept de ses camps à Gaza, qui constitue une violation flagrante et grave du droit international humanitaire. Le Brunéi Darussalam se joint aux appels en faveur d'une enquête approfondie sur ces attaques et les responsabilités de la Puissance occupante. Les restrictions illégales à la libre circulation des personnes et des biens en Palestine, instaurées par Israël, entravent les secours d'urgence et l'aide humanitaire et continuent de faire obstacle à la croissance économique, exacerbant les souffrances des Palestiniens et leur dépendance à l'égard de l'aide. Il importe que la Puissance occupante respecte ses obligations au titre des traités internationaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris le devoir d'assurer un accès adéquat aux vivres, aux fournitures essentielles et aux soins médicaux dans le territoire occupé et de protéger les civils. Sa délégation se joint à l'appel international en faveur de la levée immédiate du blocus et la fin de l'implantation de colonies illégales dans les territoires occupés.

47. À l'occasion de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, le Brunéi Darussalam réitère son soutien sans faille au droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination, au retour dans leur patrie et à la création d'un État de

Palestine indépendant. Son gouvernement préconise une solution négociée aboutissant à l'instauration d'un État de Palestine souverain, indépendant et viable au sein de frontières sûres et reconnues, avec Jérusalem-Est comme capitale, sur la base de la solution des deux États, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

48. **M. AlJarallah** (Koweït) déclare qu'Israël, Puissance occupante, porte la responsabilité première de la situation tragique des réfugiés de Palestine. Ce pays a systématiquement détruit les infrastructures palestiniennes et continue de violer les droits de l'homme les plus fondamentaux du peuple palestinien. Lors de son agression militaire de Gaza en juillet 2014, Israël a tué et blessé des milliers de civils palestiniens, dont la plupart étaient des femmes et des enfants, et il a détruit des bâtiments et des infrastructures et contraint un grand nombre de Palestiniens à fuir leurs foyers et à chercher refuge dans les locaux de l'UNRWA, dont beaucoup ont également été ciblés par les attaques israéliennes. La communauté internationale doit prendre des mesures immédiates et décisives pour contraindre Israël à cesser d'entraver le travail vital de l'Office et à lever le blocus de la bande de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

49. Le Koweït reste pleinement engagé aux côtés de l'UNRWA; il a augmenté sa contribution annuelle à hauteur de 2 millions de dollars en 2011 et procédé à des donations supplémentaires de plusieurs dizaines de millions de dollars pour soutenir l'action de l'Office en réponse à la crise humanitaire actuelle à Gaza et en République arabe syrienne. Le Gouvernement koweïtien réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et son appui à ses droits inaliénables.

50. **M<sup>me</sup> Arce Echeverría** (Costa Rica) déclare que l'UNRWA, force stabilisatrice dans la région, a joué un rôle essentiel dans l'atténuation des effets sur la population civile de six décennies de conflits et de déplacements. Son travail ne serait pas possible dans le soutien actif de la communauté internationale, l'assistance des pays hôtes, notamment la Jordanie, qui accueille le plus grand nombre de réfugiés de Palestine, et l'appui de la communauté des donateurs. À la lumière de la situation financière délicate de l'Office, sa délégation attire l'attention sur la nécessité d'allouer à l'UNRWA les ressources indispensables à l'accomplissement de son mandat. La suspension du programme alimentaire scolaire à Gaza, en juin 2014,

est hautement regrettable, car il permettait d'assurer la fourniture d'au moins un repas par jour aux écoliers de Gaza. Sa délégation soutient la réforme en cours de l'UNRWA dans le cadre de la stratégie à moyen terme qui renforcera l'efficacité de la prestation des services, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et des services d'urgence. Le Costa Rica contribuera à l'appel éclair en appui de l'action humanitaire d'urgence.

51. Le Gouvernement costaricain soutient le mandat de l'UNRWA dans le secteur humanitaire et du développement humain, mais aussi dans la promotion d'une culture de paix et de tolérance au Moyen-Orient. La communauté internationale devrait redoubler d'efforts pour améliorer la situation des réfugiés de Palestine en soutenant les programmes de l'Office, dans l'attente d'une solution durable au conflit israélo-palestinien impliquant deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité, au sein des frontières d'avant 1967. Les populations civiles en seraient les premiers bénéficiaires et l'ensemble de la région en profiterait également.

52. **M. Park** (République de Corée) déclare que les programmes de l'UNRWA sont absolument essentiels dans l'environnement actuel difficile. Sa délégation reste extrêmement préoccupée par l'instabilité et le conflit persistants qui font obstacle à l'activité de l'Office. Le conflit en cours en République arabe syrienne met à rude épreuve les ressources humanitaires des pays voisins qui abritent des millions de réfugiés, mais aussi celles de l'ensemble de la communauté internationale. Les plaies douloureuses consécutives à 50 jours de combats intenses, qui ont réduit une bonne partie de Gaza à un amas de décombres, ne sont pas encore cicatrisées. En dépit des dommages occasionnés à ses installations et écoles, l'UNRWA continue d'abriter plus de 55 000 personnes déplacées dans une trentaine de ses écoles. Sa délégation appuie l'initiative du Secrétaire général en vue de la création d'une commission d'enquête indépendante sur le bombardement des écoles de l'UNRWA.

53. La République de Corée, bailleur de fonds de l'Office depuis 1999, a versé, en 2013, sa contribution annuelle la plus importante, de près de 500 000 dollars. Le Gouvernement coréen a l'intention d'accroître sa contribution au budget de base de l'Office, passant de 60 000 dollars en 2013 à 98 000 dollars en 2014, pour atteindre 187 000 dollars en 2015. Sa délégation salue

les efforts déployés par l'Office pour renforcer les contrôles internes, les mécanismes de responsabilisation et l'efficacité organisationnelles et améliorer encore les relations avec les donateurs. Par ailleurs, elle soutient le développement continu de la stratégie à moyen terme pour 2016-2021, qui renforcera la stabilité financière et encouragera une augmentation des contributions des bailleurs de fonds non traditionnels et des partenaires privés. La République de Corée salue pleinement l'accent placé par l'Office sur les objectifs en matière de développement humain dans cette stratégie.

54. **M. Al-Zayani** (Bahreïn) déclare que l'UNRWA joue un rôle décisif dans l'aide apportée à la concrétisation des aspirations des Palestiniens à une vie meilleure. Il se dit préoccupé par l'impasse politique et la détérioration de la situation dans les Territoires palestiniens occupés, où la population, et en particulier les réfugiés, subissent des restrictions à leur liberté de circulation, des expulsions forcées, la violence des colons et les répercussions désastreuses aux plans social et économique du mur de séparation. La fréquence des violences israéliennes contre les Palestiniens dans les camps de réfugiés augmente et rien ne laisse entrevoir une levée du blocus israélien qui empêche toute activité économique et développement à Gaza. La récente attaque israélienne durant 51 jours sur Gaza a coûté la vie à plus de 2 000 personnes, engendré le déplacement de milliers d'autres et causé d'innombrables destructions, y compris des infrastructures de l'UNRWA.

55. Malgré les services assurés par les autorités locales ou nationales en parallèle des actions de l'Office et l'augmentation progressive des contributions, le budget de l'UNRWA reste extrêmement tendu, ce qui entrave sa capacité à remplir sa mission face aux défis croissants posés sur le terrain. Le Bahreïn salue l'approche innovante retenue par l'Office pour résoudre ses problèmes financiers, notamment sa stratégie de mobilisation des ressources pour 2012-2015. Les difficultés financières actuelles de l'Office ne doivent pas éclipser ses réalisations remarquables; des financements complémentaires doivent être trouvés pour lui assurer un fonctionnement efficace.

56. La question des réfugiés de Palestine n'a pas seulement un caractère humanitaire, mais elle est intrinsèquement liée au conflit politique dans la région. Si l'Office joue un rôle essentiel en portant assistance

aux réfugiés de Palestine, il ne sera pas en mesure de trouver une solution à leur situation désespérée tant que leur droit légitime de retour, reconnu par la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale, sera nié.

57. **M. Sylla** (Sénégal) déclare que la longue et difficile quête des réfugiés de Palestine pour retourner dans leur pays d'origine n'a pas son équivalent dans l'histoire contemporaine. Leur courageuse odyssée face à l'humiliation, aux vexations et privations juridiquement inadmissibles et moralement inacceptables a fait passer leur statut peu enviable d'une génération à l'autre, sans aucune perspective crédible de solution. Les nombreuses réalisations de l'UNRWA depuis sa création, notamment dans le domaine de l'éducation, sont, paradoxalement, le reflet de notre échec collectif à résoudre la question politique à la base de la crise des réfugiés. Tant que le conflit israélo-palestinien ne trouvera pas de solution durable, la question des réfugiés de Palestine perdurera, avec comme conséquences des millions de personnes condamnées à errer entre les camps de la bande de Gaza, de la Cisjordanie, de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne.

58. Bien que le contexte particulièrement volatile du Moyen-Orient entrave l'exécution de son mandat, l'UNRWA poursuit ses efforts pour renforcer son efficacité, grâce notamment à son plan de réforme et de développement organisationnel. Cette stratégie, qui englobe les secteurs pivots de la santé et de l'éducation, illustre, si besoin en était encore, le caractère indispensable de ses prestations. Cependant, les énormes problèmes financiers auxquels l'Office est confronté risquent de compromettre la prestation de ses services. C'est pourquoi le Sénégal appelle une nouvelle fois la communauté internationale ainsi que l'ensemble des partenaires et des donateurs à augmenter leurs contributions, de manière à améliorer la situation financière de l'Office et lui permettre de continuer à apporter de l'espoir aux réfugiés de Palestine.

59. **M. Llorentty Solíz** (État plurinational de Bolivie) déclare que la crise humanitaire en Palestine, fruit des attaques génocides de l'armée israélienne, met en lumière la nécessité d'impliquer l'ensemble des États Membres dans les efforts de reconstruction en vue de faciliter les regroupements des familles déplacées et dispersées par la violence et de reconstruire les écoles, les hôpitaux et les maisons d'habitation dévastés. Son gouvernement reconnaît la

situation terrible endurée par des milliers de réfugiés de Palestine au Liban, en Jordanie et en République arabe syrienne. La situation de plus de 400 000 personnes déplacées vivant dans une pauvreté absolue devrait inciter la communauté internationale à faire preuve de solidarité et à assurer la fourniture des matériaux de construction indispensables.

60. Le Gouvernement bolivien condamne les restrictions imposées par la Puissance occupante à l'accès des réfugiés à Gaza et aux zones de pêche. Le blocus israélien empêche également des milliers de réfugiés en République arabe syrienne de recevoir l'assistance médicale d'urgence dont ils ont besoin, laissant de nouvelles générations de réfugiés totalement démunies et en plein désespoir. Les politiques israéliennes violent de manière flagrante le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, alors que la poursuite de l'établissement de colonies illégales ne fait qu'accroître l'insécurité dans les pays où les réfugiés ont fui. Le temps est venu de dresser le bilan des dégâts causés par Israël au cours de la dernière attaque inhumaine. En dépit de ses propres défis en matière de développement, l'État plurinational de Bolivie annoncera prochainement sa contribution aux efforts humanitaires internationaux.

61. Conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies, il appartient aux États Membres de travailler de concert pour concrétiser les aspirations du peuple palestinien. Les causes profondes de la situation des réfugiés de Palestine sont toutes en rapport avec l'occupation illégale par Israël. Une solution durable au problème ne peut intervenir sans la reconnaissance officielle de l'État de Palestine, avec les frontières d'avant 1967 et Jérusalem-Est comme capitale.

62. **L'Archevêque Auza** (Observateur du Saint-Siège), déplorant la perte de travailleurs humanitaires victimes des violences dans la région desservie par l'UNRWA, déclare que, après une nouvelle année d'impasse du processus de paix, il est temps de mettre un terme au cercle vicieux de la violence, en imposant notamment des restrictions à la vente et l'acheminement d'armes dans la région. Le Saint-Siège compatit avec tous ceux qui vivent dans les conditions extrêmement difficiles décrites dans le rapport du Commissaire général et est particulièrement proche des membres des communautés chrétiennes de la région, dont beaucoup ont été contraints d'abandonner leur

foyer et de devenir des réfugiés dans leur propre pays ou dans un pays voisin.

63. Le Saint-Siège et les organisations catholiques, en collaboration avec les donateurs du monde entier, dispensent des services éducatifs, de santé et sociaux aux populations affectées et gèrent des centres de réadaptation, en fonction des besoins et non pas des croyances des intéressés. Rendant hommage aux gouvernements de la région et du reste du monde qui ont aidé les réfugiés et les victimes des conflits au Moyen-Orient, et notant l'insuffisance du financement des programmes pour couvrir tous les besoins, le Saint-Siège appelle à la poursuite et au renforcement de la solidarité.

64. La communauté internationale devrait user de son influence et de ses ressources économiques pour favoriser le processus de paix en promouvant l'engagement des parties dans un dialogue de fond menant à de véritables négociations dans le but ultime d'instaurer la stabilité et la paix en Terre sainte. Néanmoins, la responsabilité fondamentale du processus de paix incombe aux Israéliens et aux Palestiniens eux-mêmes. Réaffirmant que la paix peut être obtenue par la reconnaissance de tous du droit des deux États à l'existence et à une vie dans la paix et la sécurité au sein de frontières reconnues au plan international, le Saint-Siège renouvelle son soutien aux dispositions internationalement garanties pour assurer la liberté de religion et de conscience des habitants de Jérusalem, ainsi qu'un accès permanent, libre et sans entrave aux lieux saints des fidèles de toutes les religions et nationalités, conformément à la résolution A/RES/ES-10/2 de l'Assemblée générale.

*Déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse*

65. **M. Sharoni** (Israël) affirme que son pays est en première ligne de la lutte contre les idéologies extrémistes qui se propagent, telle une tumeur maligne, au Moyen-Orient, où les groupes terroristes radicaux comme l'État islamique d'Iraq et du Levant partagent une même vision fondamentaliste impliquant la persécution des minorités, la soumission des femmes et la répression des libertés. Le rejet de la responsabilité sur Israël, aussi commode soit-il, ne résout pas les problèmes sous-jacents. Lors du conflit de Gaza, Israël a tout fait pour épargner des vies, alors que des groupes terroristes comme le Hamas ont délibérément pris pour cible des civils et cyniquement tiré des missiles depuis des locaux des Nations Unies. Chaque

victime civile, indépendamment de son origine, est une tragédie; mais le temps est venu pour les États Membres de faire preuve d'honnêteté et de désigner le véritable coupable de ce conflit : le Hamas. Les nombreuses délégations qui ne se sont pas privées d'émettre des condamnations et des accusations lors du présent débat feraient mieux d'améliorer la situation des droits de l'homme dans leur propre pays. Il est regrettable que certaines délégations s'efforcent de politiser et de monopoliser les discussions au sein de la Commission.

66. Le Gouvernement de la République arabe syrienne semble penser qu'il peut détourner l'attention de ses propres crimes brutaux en bafouant le processus démocratique au sein de la Commission; il semble coutumier du terrorisme et de l'emploi d'armes chimiques et habitué à répandre mensonges et fausses informations. En dépit de l'intérêt louable que porte le Liban aux droits des Palestiniens, le représentant libanais ferait bien de se pencher sur les conditions épouvantables, la violence, la discrimination et la répression qui règnent dans les camps de réfugiés dans son pays avant de critiquer Israël. Israël est fier de se différencier de Cuba à tous les égards et d'être un pays fondé sur les principes de liberté et d'égalité des droits, dans lequel les personnes de toutes confessions sont libres de pratiquer leurs croyances et où les minorités cohabitent pacifiquement. La situation au Moyen-Orient est suffisamment complexe sans que les représentants d'autres régions ne s'en servent cyniquement pour détourner l'attention des problèmes humanitaires et économiques qui sévissent dans leurs pays. D'autres pays de la région devraient adopter une approche constructive et œuvrer aux côtés d'Israël à l'établissement de la paix plutôt que d'utiliser une rhétorique servant les intérêts d'éléments radicaux. Pour parvenir à la paix, les dirigeants doivent se montrer suffisamment courageux pour privilégier le partenariat plutôt que les préjugés, la tolérance plutôt que le terrorisme et la coopération plutôt que le conflit. Les dirigeants de cette trempe ont permis à Israël, dans le passé, d'instaurer la paix avec l'Égypte et la Jordanie.

67. Quelques-unes des remarques formulées au cours de la présente séance traduisent une certaine réticence à déterminer les responsabilités; au lieu de condamner le Hamas qui utilise des civils comme boucliers humains et vole son peuple pour acheter des missiles, certains représentants encouragent une action

destructive unilatérale. Si les Palestiniens aspirent réellement à un avenir meilleur, ils devraient rejeter la voie sans issue à laquelle mène l'unilatéralisme et entrer dans l'histoire en faisant la paix. Seules des négociations directes permettront de trouver des solutions concrètes; toute autre option gardera la région en captivité en perpétuant le ressentiment et la haine, transmettant ainsi aux générations futures un héritage de violence et d'intolérance.

68. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice pour l'État de Palestine) rappelle que la communauté internationale a été témoin et informée en temps réel de la tragédie qu'a connue Gaza lorsque les missiles, l'artillerie et les armements sophistiqués des forces d'occupation israéliennes ont tué de façon délibérée et gratuite plus de 2 000 personnes et blessé quelques 11 000 civils innocents de tous âges. La Puissance occupante, seule responsable de ces victimes, a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité durant l'assaut des mois de juillet et août et les nombreuses guerres qui l'ont précédé. Les remarques formulées par le représentant israélien quant aux allégations de demandes de retour et de statut de réfugié sont l'exemple même de l'hypocrisie d'un État qui accorde le droit au retour à tout juif du monde entier, mais prive les Palestiniens, musulmans ou chrétiens, de ce même droit en raison uniquement de leur nationalité. L'obstruction aux droits, la perpétuation de l'exil et de la dépossession ainsi que la misère d'un peuple ne peuvent être considérés comme légitimes ni servir la cause de la paix.

69. L'affirmation selon laquelle l'UNRWA perpétue le statut de réfugié est pure rhétorique infondée et malveillante. La Commission a parfaitement conscience du travail humanitaire indispensable mené par l'Office et de son rôle stabilisateur dans la région. Elle a par ailleurs largement réaffirmé son soutien au mandat de l'UNRWA qui, contrairement aux allégations d'Israël, n'est pas politisé. De plus, la déclaration du représentant israélien selon laquelle le statut de réfugié est attribué aux enfants est inacceptable : ce statut a été prolongé en raison de l'absence de solution juste fondée sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

70. En réponse aux remarques formulées par le représentant israélien lors de la vingtième séance, elle rappelle à Israël que la coopération avec l'UNRWA n'est pas une faveur que l'on accorde ou retire, mais une obligation découlant de son statut d'État Membre

des Nations Unies et de puissance occupante, conformément au droit international humanitaire pertinent. L'Office est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale dont Israël est membre, bien qu'il se soit à maintes reprises disqualifié lui-même de ce privilège du fait de son mépris flagrant de l'Assemblée et de ses violations d'innombrables résolutions. Par ailleurs, s'agissant des récriminations du représentant israélien quant à la durée de l'intervention du Commissaire général à propos de Gaza, aucun mot ni temps dévolu ne sauront traduire les souffrances et pertes inquantifiables subies par le peuple palestinien, tout au long des 50 jours d'agression mais aussi des 8 années d'un blocus inhumain, des 47 ans d'occupation et des 66 années écoulées depuis son expulsion de sa patrie, durant lesquelles des générations de vies et de nombreux rêves ont été détruits.

71. Bien que préoccupée par la situation désespérée de tous les Palestiniens, la délégation palestinienne indique qu'il convient d'établir une distinction entre les souffrances des réfugiés de Palestine consécutives à la situation instable ou aux crises dans les pays d'accueil voisins et celles endurées par les réfugiés de Palestine à Gaza et en Cisjordanie. Ces dernières sont la conséquence directe de l'occupation, des politiques et représailles israéliennes ciblant délibérément des civils afin de contraindre les Palestiniens à se soumettre à l'occupation cruelle et illégitime et à renoncer à leurs aspirations nationales et droits inaliénables, ce qu'ils ne feront jamais.

72. **M. Hamed** (République arabe syrienne) juge ridicules les commentaires du représentant israélien sur les droits de l'homme, la paix ou la situation des réfugiés de Palestine alors qu'Israël porte l'entière responsabilité de leurs souffrances; ce pays a massacré et déplacé de force un nombre considérable de Palestiniens et continue de les terroriser au quotidien, les privant de leurs droits les plus fondamentaux dont le droit de retour. Outre son maintien du blocus inhumain, Israël a récemment perpétré des attaques dévastatrices sur la bande de Gaza, causant des dégâts et des pertes humaines sans précédent, notamment chez les enfants. Par ailleurs, le représentant israélien est allé jusqu'à suggérer le retrait du statut de réfugié aux réfugiés de Palestine. Après avoir entendu le torrent de condamnation internationale à l'encontre du Gouvernement israélien tout au long du débat consacré au point actuel de l'ordre du jour, le représentant

d'Israël a malheureusement eu recours à ses habituelles accusations diffamatoires à l'égard du Gouvernement syrien et d'autres États Membres opposés à l'occupation israélienne, dans une tentative futile visant à détourner l'attention des crimes odieux perpétrés par le Gouvernement israélien à Gaza.

73. L'affirmation du représentant des États-Unis d'Amérique selon laquelle le Gouvernement syrien a imposé un blocus du camp de Yarmouk est totalement erronée et fallacieuse. Le Gouvernement de la République arabe syrienne n'a pas ménagé ses efforts pour venir en aide aux réfugiés de ce camp, en coopération avec l'UNRWA, et est en mesure de fournir des statistiques précises sur l'aide acheminée dans le camp cette année. Si les États-Unis souhaitent réellement trouver une solution à la question palestinienne, ils doivent cesser de fournir à Israël un soutien militaire, politique et économique qui permet à ce dernier de continuer d'occuper les territoires palestiniens et de priver les réfugiés de Palestine de leur droit de retour. Les États-Unis, au même titre que n'importe quel autre État préoccupé par les souffrances endurées par les réfugiés de Palestine, doivent appuyer la mise en œuvre de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale et le travail de l'UNRWA. Bien que la République arabe syrienne ait servi durant de nombreuses décennies de refuge stable où les Palestiniens ont été traités avec dignité et sans discrimination aucune, les réfugiés sont aujourd'hui confrontés à une situation sans précédent, après la prise d'assaut des camps de réfugiés par des groupes terroristes armés et l'agression des occupants, contraignant ces derniers à fuir pour rechercher la sécurité ailleurs.

74. **M. Forés Rodríguez** (Cuba) déclare que de toute évidence, Israël ne repose pas sur les mêmes fondements que Cuba, dont la longue tradition de solidarité avec les peuples du monde s'étend de la révolution américaine au combat actuel contre le virus Ebola. Il n'est pas certain que le Gouvernement israélien sache ce que l'on entend par solidarité et il nourrit l'espoir qu'un jour Israël assume ses responsabilités et mette un terme à son agression contre le peuple palestinien.

75. **M. Krähenbühl** (Commissaire général, UNRWA), exprime sa profonde gratitude aux États Membres pour le soutien accordé à l'Office et leur reconnaissance des difficultés rencontrées dans l'exécution de son mandat, ainsi que pour leurs

marques de sympathie à l'occasion du décès de membres du personnel de l'UNRWA à Gaza et en République arabe syrienne. Il déclare que la capacité de l'Office à poursuivre ses activités face à tant de pertes en vies humaines était loin d'être évidente. Il se félicite de la reconnaissance du rôle humanitaire joué par l'Office et de sa contribution au développement et à la stabilité. Contrairement à beaucoup d'autres organisations humanitaires, l'UNRWA ne s'attache pas uniquement à apporter un secours immédiat, il s'efforce de mener en parallèle des actions à long terme dans le domaine de l'éducation et de la santé. Cet aspect est d'autant plus essentiel à la lumière des commentaires formulés quant au danger de créer une situation de dépendance. Afin de prévenir ce risque auquel sont confrontés les organismes humanitaires traditionnels, l'UNRWA accompagne au besoin son intervention d'urgence d'une attention toute particulière portée au développement du capital humain, au travers notamment de services éducatifs.

76. Le Commissaire général reconnaît l'énorme fardeau qui pèse sur le Liban et la Jordanie en tant que pays hôtes, ainsi que leur importante contribution au bien-être des communautés de réfugiés. Il précise qu'au cours des discussions bilatérales, l'Office les a enjointes d'éviter tout isolement ou stigmatisation des réfugiés, en particulier des réfugiés de Palestine en provenance de la République arabe syrienne. Il salue les appels à un soutien financier additionnel en faveur de l'Office, compte tenu, entre autres, du déficit de son Fonds général, pour reconstruire notamment le camp de Nahr el-Bared, ainsi que les contributions régulières d'une liste de plus en plus étoffée de donateurs et les promesses de nouvelles contributions ou d'une augmentation des montants versés par un certain nombre de pays. Quelques représentants ont demandé une modification de la structure de financement de l'Office; il est important de noter que les contributions des États Membres couvrant 97 % des dépenses, toute réduction ou modification des modalités de financement a des répercussions directes sur les services de santé ou éducatifs fournis aux réfugiés. Les contributions au titre du Fonds général servent à financer le fonctionnement des écoles et des dispensaires et non les salaires du personnel de bureau aux sièges; une diminution des financements se traduit par conséquent par des coupes au niveau des services assurés dans les écoles et les dispensaires.

77. La nouvelle stratégie à moyen terme devrait offrir davantage de possibilités de nouer des partenariats avec d'autres agences dotées d'une certaine expertise dans des domaines spécifiques, permettant ainsi de renforcer la capacité de l'Office à satisfaire les besoins du peuple palestinien. Il faut toutefois bien comprendre que si l'UNRWA cherche activement à nouer de tels partenariats, il n'a nullement l'intention de renoncer au mandat que lui a confié l'Assemblée générale. L'Office continuera à s'engager ouvertement aux côtés des donateurs existants pour préserver et accroître dans la mesure du possible les niveaux de financement; il s'adressera à de nouveaux donateurs, y compris des contributeurs privés, mais s'appuiera principalement sur les États Membres, conformément à son mandat. Dans le même temps, l'UNRWA a pleinement conscience que les États cherchent à réaliser des économies et s'efforcera d'optimiser l'utilisation des ressources financières, au travers notamment d'actions de sensibilisation et des consultations auprès des communautés de réfugiés de Palestine elles-mêmes. Des efforts sont entrepris en vue d'améliorer la prise en compte par l'Office des avis exprimés par le personnel palestinien de l'UNRWA.

78. S'agissant des commentaires formulés par le représentant d'Israël, le Commissaire général déclare que l'UNRWA est particulièrement attentive au fait de ne pas générer de dépendance; ses services éducatifs ont pour objectif de développer les connaissances et compétences des réfugiés afin qu'ils soient capables de subvenir à leurs besoins. Cependant, compte tenu des circonstances actuelles, les emplois à proposer aux réfugiés font souvent défaut – c'est notamment le cas au Liban et à Gaza, où en raison du blocus beaucoup de réfugiés sont dans l'incapacité de mener une activité leur permettant d'être financièrement autonomes. Concernant le transfert du statut de réfugié aux générations suivantes, sa grande expérience des situations de conflit lui a permis de constater que l'UNRWA n'opère pas différemment des autres agences. La même situation prévaut dans le contexte afghan où les membres des familles de réfugiés afghans vivant au Pakistan ou en République islamique d'Iran peuvent également prétendre au statut de réfugié; la seule différence tient au fait que contrairement aux Palestiniens, ils ont une patrie dans laquelle rentrer.

79. Concernant les commentaires du représentant israélien à propos de la politisation du mandat de

l'Office, le Commissaire général précise que l'inéluctable réalité qui reflète le travail mené dans des situations de conflit très polarisées est le caractère politiquement très sensible de tout ce que l'Office dit et fait – ou ne dit pas et fait. Cet état de fait a été particulièrement mis en lumière par le premier bombardement meurtrier de l'école de Beit Hanoun en juillet 2014 : par souci de crédibilité professionnelle, l'UNRWA a décidé de ne condamner les auteurs de cet acte qu'en étant en possession de tous les éléments de l'affaire et après avoir identifié de façon irréfutable les responsables. N'y étant pas parvenu, l'Office a refusé de condamner publiquement l'une ou l'autre partie, ce qui lui a valu de vives critiques de certains États Membres. L'Office s'évertue de ne pas avoir de réactions impulsives et d'éviter la pratique du deux poids, deux mesures.

80. S'agissant de l'affirmation du représentant israélien selon laquelle l'Office s'est empressé de diaboliser Israël tout en refusant de condamner les réserves d'armes constituées par le Hamas dans les écoles de l'UNRWA, le Commissaire général rappelle que ce sont les inspections de l'Office qui ont permis la découverte de caches d'armes dans trois de ses écoles. Dans les heures qui ont suivi, l'Office a informé de sa découverte les autorités et les Forces de défense israéliennes de manière proactive; par ailleurs, il a publiquement et explicitement condamné les groupes palestiniens responsables de ces violations inacceptables du droit international. Cette question n'a pu être soulevée que grâce à la condamnation publique des faits par l'Office. L'UNRWA donnera suite à cette affaire par l'ouverture d'investigations internes, au même titre que la Commission d'enquête du Secrétaire général.

81. Le Commissaire général reste prêt et disposé à des échanges francs avec tous ceux qui estiment que l'UNRWA n'a pas respecté les normes attendues par les États Membres dans l'exécution de son mandat. Il serait heureux de mener un examen critique de toute éventuelle défaillance de l'Office dans l'exercice de sa mission et en profiterait pour mettre en lumière les sujets de préoccupation quant à la manière dont le travail de l'Office est présenté.

*La séance est levée à 18 heures.*